



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 octobre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 26 octobre 2023 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, M. FERREIRA Frédéric, Mme ENEE Candice M. ARDITTI Pierre, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, Mme LOZAC'H Véronique M. BALLOT Yves, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. François SCHWEIZER  
Mme RAYSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne  
M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves

Absente non excusée : Mme REUSSARD Véronique

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Arrivée de M. DIGAIRE Sylvain à 19h34

Mme CHABRIT Corinne est élue secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18/09/2023**

**Vote : accepté à l'unanimité**

#### **RAJOUT D'INFORMATION AU PROCES VERBAL DU 26/06/2023 DEMANDE PAR M. BALLOT**

Lors du conseil du 18/09/2023, M. BALLOT avait demandé que les raisons de son départ avant les questions divers figurent sur le PV, à savoir : « je ne souhaite pas assister à des guerres intestines entre deux conseillers »

**Vote : accepté à la majorité**

Contre : 1 voix

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 : INTEGRATION DU SOLDE DE LA CLOTURE DE LA CAISSE DES ECOLES DANS LE BUDGET COMMUNE – Délibération n° 2023/10-35**

M. SCHWEIZER explique qu'après la suppression du budget annexe de l'école et après 3 années d'inactivité nous pouvons réintégrer le solde de 8 280,19 € dans le budget commune

La trésorerie de Magny en Vexin nous demande de prendre une DM pour équilibrer ses chapitres par l'écriture suivante :

**Budget "COMMUNE 2023"**

Section FONCTIONNEMENT				Section FONCTIONNEMENT			
RECETTES	CHAPITRE	ARTICLE	BP 2023	DEPENSES	CHAPITRE	ARTICLE	BP 2023
Résultat de fonctionnement reporté	002		8 280,19 €	caisse des écoles	65	657361	8 280,19 €
8 280,19 €				8 280,19 €			

**Vote : accepté à l'unanimité**

**ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CIG 2023-2026 – Délibération 2023/10-36**

Nous étions déjà assuré chez SOFAXIS auparavant mais le CIG à négocier avec SOFAXIS et ainsi mutualiser pour des tarifs plus compétitifs. Cette assurance couvre les risques financiers liés à l'absentéisme des agents communaux (CNRACL et IRCANTEC).

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler un contrat d'assurance statutaire lié à l'absentéisme de nos agents ;

Vu les documents transmis (rapport d'analyse du C.I.G) avec les taux suivants :

CNRACL : 6.34 % de la masse salariale

ICRANTEC : 1.10 % de la masse salariale

Il est proposé d'adhérer à ce contrat groupe d'assurance.

M. BALLOT demande quel en sera le coût pour la commune, seuls les taux lui sont communiqués compte tenu de la confidentialité de la masse salariale.

**Vote : accepté à l'unanimité**

**SUBVENTION A L'ONACVG : Délibération 2023/10-37**

Lors du conseil du 27/03/2023, nous avons déjà voté les subventions dans leur globalité. La trésorerie de Magny en Vexin nous demande une délibération pour l'ONACVG afin de pouvoir la régler. La subvention est de 400 €.

**Vote : accepté à l'unanimité**

**SIARP : CONVENTION POUR L'APPLICATION DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – Délibération 2023/10-38**

Madame Le Maire propose à l'assemblée de signer une convention avec le SIARP pour la gestion et l'entretien des eaux pluviales urbaines sur les ouvrages communaux. Elle consiste à la surveillance de son réseau, le curage des réseaux, le nettoyage des avaloirs, des grilles, puisard bassin de rétention ou d'infiltration et tout autre ouvrage pluvial.

**Vote : accepté à l'unanimité**

**ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTGEROULT AU SIEVAM – Délibération 2023/10-39**

La commune de MONGEROULT souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM)

Vu l'Article 5211-18 du CGCT ;

**Considérant** que depuis 01/04/2023, le SIEVAM assure, au travers d'une convention de prestation de services, l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune de Montgeroult ;

**Vu** la délibération n° 2023-20 du 09 septembre 2023 de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération n° 2023-20 du 09 septembre de la commune de Montgeroult, demandant l'adhésion au SIEVAM

Madame Le Maire nous informe que toutes les communes déjà adhérentes au SIEVAM ont délibéré favorablement.

**Vote : accepté à la majorité**

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Proposition d'un habitant d'acquérir une parcelle de foncier, non cadastrée située Allée des Cerisiers**

Mme le Maire lit le courrier de cet habitant demandant les procédures pour acquérir une parcelle pour y réaliser deux places de stationnement.

Après vérification sur le PLU, cette parcelle serait sur le cadastre avec la parcelle 98, il faut donc se rapprocher du géomètre ou du notaire du propriétaire de cette parcelle. En effet, cette parcelle enclaverait 2 autres parcelles appartenant à 2 propriétaires différents. De plus, certaines parcelles ont été cédées à la commune lors de la reprise des parties communes par la mairie.

- **Organisation dates à prévoir pour commissions suivantes :**

**1. La Commission vitesse :**

Mme le Maire propose à la commission vitesse de se réunir en proposant deux dates.

La date retenue est le 17/11/2023 à 17h00.

Cette commission permettra de mettre sur table tous les dossiers reçus.

## 2. Le classement sonore

Une consultation des communes sur le projet d'actualisation du classement sonore des infrastructures de transport routier dans le Val d'Oise est demandée par la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Certaines rues de Seraincourt sont concernées.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui veut s'en charger. N'ayant aucun postulant, Madame le Maire demande à M. FERREIRA et Mme ENEE de prendre en charge ce dossier.

## 3. Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Mme le Maire nous informe que celui-ci doit être fait avant le 13/11/2023.

L'assemblée délibérante est d'accord pour procéder à l'élection ce soir.

Sont élus :

### Liste majoritaire :

Mme RAYSEGUIER, titulaire

M. MAURICE, titulaire

Mme SCHEMBRI, titulaire

Mme LOZAC'H, suppléante

### Liste 2 :

M. BALLOT, titulaire

Mme REUSSARD, suppléante

### Liste 3 :

M. VINOLAS, titulaire

Il convient également de choisir un délégué représentant de l'administration, celui-ci ne doit pas être un élu de la commune, ni un agent communal. Il n'est pas nécessairement électeur de la commune et peut être choisi parmi des personnes investies au sein de la commune. Il sera demandé à Mme REUSSARD plus d'explications.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents**

## INFORMATION :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation de 2 bornes de recharge sur le Parking de la Mairie. Cette installation n'engendre aucun frais pour la commune.

M. VINOLAS demande si le service sera gratuit. Mme le Maire lui explique que non, les bornes fonctionneront avec ou sans abonnement mais à des tarifs différents selon le distributeur. Elle signale également qu'une majoration sera appliquée pour les voitures « tampon ». Il y aura une signalétique pour l'accès aux PMR.

## QUESTIONS DIVERSES DES ELUS

1°) Question de M. MAURICE pour M. VINOLAS

J'ai pu lire sur une de vos déclarations une petite phrase de Charles GAVE, que vous avez reprise à votre compte : **Les moins capables de gouverner, élus par les moins capables de gagner leur vie.** Pouvez-vous nous dire qui sont les moins capables de gouverner et surtout par rapport à qui ?

J'aimerais aussi beaucoup plus de clarté sur le reste de votre déclaration : **élus par les moins capables de gagner leur vie.** Pouvez-vous, pour une fois, ne pas éluder la question, être plus clair et surtout plus précis.

Réponse de M. VINOLAS

Je constate une fois de plus que vous lisez mon site et ma page Facebook, c'est bien, mais si j'ai une recommandation à vous faire c'est de ne plus les lire car elles vous troublent l'esprit, de plus votre question envoyée par la mairie 28 minutes seulement après la mienne sur la réhabilitation de la salle polyvalente, montre votre hyper réactivité, à l'avenir prenez le temps de la réflexion avant d'écrire. D'après le CGCT article L2121-19 il est écrit « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune » .

[https://legifrance.gouv.fr/cods/article\\_lc/LEGIARTI000031038620](https://legifrance.gouv.fr/cods/article_lc/LEGIARTI000031038620)

Votre question n'ayant aucun rapport avec les affaires de la commune, je n'y répondrai pas devant cette assemblée néanmoins je vous répondrai à titre privé par mail.

Mes chers collègues, il est regrettable de constater qu'après 10 ans d'exercice en tant que simple conseiller municipal M. Jean Pierre Maurice n'a pas été capable d'intégrer le cadre des questions qu'il était en droit de poser en conseil, c'est vraiment affligeant.

2°) Question de M. FERREIRA pour M. VINOLAS

**Je souhaite que M. VINOLAS nous dresse le bilan de son action au sein du Foyer Rural.**

Réponse de M. VINOLAS

Je m'étonne de votre question sans intérêt pour notre commune sur sa finalité et en quoi elle peut améliorer votre performance !

Là aussi, selon le CGCT article L2121-19 il est écrit « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune » .

Vous serez d'accord avec moi pour constater que votre question n'a aucun rapport avec les affaires de la commune, je suis en droit de ne pas donner suite, toutefois je vous remercie de l'avoir posé et je vais y répondre.

Ma participation à Seraincourt Animation – Foyer Rural (SA FR) a débuté le 2 juin 2023 et s'est terminée implicitement le 17 septembre 2023 n'ayant pas reçu la convocation du Président Stéphane Roos soit en tout et pour tout 2 mois et demi. Pendant cette période j'ai aidé le FR en tant que bénévole et je tiens à le préciser.

- Le 10 juin pour les jeux inter villages à Condécourt j'ai participé à l'installation du barnum le matin, à l'animation des jeux l'après-midi, j'ai fait quelques photographies et le texte que j'ai transmis au responsable communication pour le bulletin municipal. Je vous signale que Mme et M Maurice sont venus se montrer mais non pas daigné saluer les membres du FR. Les parents d'élèves ont apprécié notre prestation ce fût un SUCCES.
- Le 24 juin, pour les feux de la St Jean, j'ai aidé le FR pour l'organisation, j'ai fourni le matériel d'animation mégaphone, enceinte musicale, j'ai participé à la décoration du camion et j'ai fait des vidéos de l'évènement etc...), je vous ai vu en tant que spectateur pour vous montrer. Pour l'ensemble des participants ce fût un SUCCES.
- Le 17 septembre pour les Moules Frites j'ai aidé en tant que bénévole (montage du barnum le samedi A.M., balade culturelle « Moulins et Lavoires » le dimanche matin, cuisson des frites et assistance au service, j'étais le seul élu aucun autre n'est venu. D'après les participants ce fut un SUCCES.

Depuis le 18 septembre vous seriez membre du CA du Nouveau foyer Rural, en 1 mois et demi qu'avez-vous fait ?

De plus vous êtes Adjoint au maire depuis juillet 2020 soit 40 mois, vous avez perçu une indemnité brute de 26 645,60 €, qu'avez-vous fait d'utile pour notre collectivité pour la mériter.

La prochaine fois prenez le temps de réfléchir avant de poser des questions, visiblement 31 minutes après ma question diverse c'est très insuffisant, auriez-vous besoin d'un maître à penser pour vous identifier à lui.

Réponse de M. FERREIRA

Je suis très surpris de votre réponse sur la défensive. Ma question était très simple. Sachez d'abord que lorsque je me rends à un événement, je ne suis pas là pour me montrer mais uniquement en tant qu'administré.

Je n'ai en effet pas assisté aux moules frites car j'avais déjà autre chose de prévu. Comme tous, j'ai une vie de famille et ne peut parfois pas assister aux événements.

3°) Questions de M. VINOLAS pour M. MAURICE

Les 24-oct-2023, j'ai reçu un mail de M. J-P. Maurice, je vous laisse le soin de le lire (voir ci-dessous).

1- Peut-il préciser le(s) document(s) ou les décisions sur lequel(s) il souhaite mon avis?

Réponse de M . MAURICE

Je demandais à ma collègue pilote de la commission de remise en état de la salle polyvalente si je devais envoyer ces informations aux deux membres de l'opposition qui faisaient partie de cette commission et pour laquelle nous avons depuis deux ans, aucun retour de la réunion organisée sur place, concernant leur acceptation de s'occuper de la VMC et l'isolation thermique.

En effet, votre avis sur l'ensemble de ce document qui devrait vous servir, pour qu'enfin vous puissiez travailler sur le projet de remise en état de la salle polyvalente, travail qui vous a été demandé en septembre 2020 et auquel nous attendons toujours votre étude. Je changerais donc mon avis, par une réponse. Cette dernière est attendue depuis 2 ans.

2- Courant décembre 2021 (bientôt 2 ans), j'avais demandé à Mme C. Enée et M. J-P. Maurice le Compte rendu du diagnostic thermique effectué par SOLIHA en 2017 et l'étude thermique de la salle polyvalente.

Quand pensent-ils nous communiquer ces documents?

Réponse de M . MAURICE

Le but étant de connaître la situation actuelle et l'objectif à atteindre. M. Vinolas, cessez de prendre les vessies pour des lanternes, la plus grosse partie des documents que vous nous demandez-

vous ont déjà été transmis le 14 janvier 2016. Cette transmission faisait suite à votre demande pour régler le problème de l'isolation thermique de la salle polyvalente. A l'époque vous étiez adjoint rémunéré, qu'en avez-vous fait ? Lors de votre démission, soit 15 mois après avoir pris, avec insistance, la charge ce dossier, vous déclarant compétent, en tant qu'ingénieur, cela était concevable, malheureusement, comme tout ce que vous avez entrepris, je dis bien tout, entre 2014 et 2017 ce dossier est resté au point Zéro ! J'attends votre contestation, avant de lister les dossiers sur lesquels vous êtes intervenus, durant ces trois ans, et qui sont restés au point Zéro.

3- Quelle sont les solutions techniques retenues avec la liste des travaux à réaliser sur la salle polyvalente? (isolation, VMC etc....).

Réponse de M . MAURICE

Vous me surprenez toujours dans vos réponses. On vous demande où en est votre travail et vous répondez par des questions, pourtant au vu de vos déclarations qui insistent sur votre titre d'ingénieur, et vous me demandez à moi, qui d'après vous ne suis qu'un simple laveur de carreaux, les solutions pour rendre cette salle polyvalente économique, écologique et esthétique. Il m'a paru en lisant vos tribunes que cela correspondait pourtant aux souhaits de vous-même, de votre groupe et de vos nombreux lecteurs. Serait-ce que cette demande dépasse vos compétences ? D'abord en tant qu'adjoint et maintenant simple conseiller.

4- Lors du conseil municipal du 26-juin-2023, pour les travaux d'amélioration thermique de l'école et de la salle polyvalente un budget global de 1 090 000€ a été donné par la majorité, quel est le budget prévisionnel des travaux pour la salle polyvalente uniquement avec la décomposition (isolation + VMC + etc)?

Réponse de M . MAURICE

Comme dit ci-dessus, l'étude d'isolation thermique de la salle polyvalente n'est pas comprise dans le montant du projet que vous nommez. Je vous rappelle que le montage de ce dossier est de votre compétence. Nous pourrons, au reçu du résultat de votre travail, faire bénéficier, cette salle, de la géothermie, si le dossier d'isolation que vous aviez engagé en 2015 et repris en 2020, était bouclé correctement. Ce dossier tant attendu, nous permettant de remplir les critères ( informations que je vous ai envoyées) pour percevoir les subventions indispensables à sa réalisation. Pour le reste M. Vinolas, je vous renvoie à vos engagements de 2015 et de 2020 pour rendre ce dossier d'isolation thermique et de VMC, exploitable. Pour info, j'insiste, mais c'est important, la première demande, **avec les pièces nécessaires**, vous a été faite, par Madame le Maire, date du 14 janvier 2015, puis la seconde demande de Mme le Maire, à ce sujet date du 28 octobre 2020. Où en êtes-vous !

5- Comment se fait-il que le projet d'amélioration thermique (école + salle polyvalente) ne soit pas piloté par la commission bâtiments mais par M. Maurice qui n'est même pas membre de cette commission.

Réponse de M . MAURICE

M. Vinolas, vous qui aimez les dictons, je vais vous en citer un : chat échaudé craint l'eau froide. Pour votre compréhension, je fais comme vous avec votre français. Je vais vous expliquer. Premièrement je constate votre habilité à transmettre à autrui le travail que vous avez accepté et que vous devriez faire si vous faisiez honneur à vos engagements et responsabilités d'élu, ce qui est loin d'être le cas. Je sais que l'honneur n'est pas le fort de certains. Le dossier de la salle polyvalente est de votre ressort et vous constaterez que dans la somme que vous annoncez ci-dessus, cette dernière n'est pas comprise, nous attendons, pour le chiffrer, le résultat de votre étude depuis 2020. Constatant que depuis cette date aucun élément n'a été transmis, vous devez comprendre que Mme le Maire, qui attend un retour improbable de votre part, a décidé de confier le dossier de géothermie, qui lui est beaucoup plus lourd à gérer, à des personnes qui ont envie que le projet aboutisse. Pour votre information le projet géothermie est déposé sur les plates formes de la région et du département et est en attente des réponses pour les subventions Ce dossier a déjà reçu une subvention du fond vert à concurrence de 30% je compte pour vous, afin d'éviter vos erreurs de calcul, comme la dernière fois, ça fait 327.000€

Mes réponses, car moi, contrairement à vous, je peux dire ce à quoi je participe, vous conviennent telles !

Mme ENEE redonne à M. VINOLAS le détail des coûts de la géothermie et de l'isolation thermique de l'école soit respectivement 870 000 € et 220 000 € et lui indique qu'un retour de la Région et du Département est attendu pour les subventions.

Mme Le Maire informe que la Commission TRAVAUX fera un dossier complet et que celui-ci sera présenté en Conseil Municipal et c'est lors de ce conseil que l'assemblée délibérera.

4°) Question de M. MAURICE pour M. BALLOT

Monsieur Ballot,

Concernant votre départ du CM du 26 juin, juste avant les questions diverses, je vous rappelle votre déclaration « il ne m'est plus possible d'assister aux querelles intestines » ou quelque chose comme ça en me reprochant de trop parler. Pourtant certaines déclarations de votre collègue de l'opposition, s'adressent autant à vous qu'à moi.

Sachez Monsieur Ballot et vous avez dû le constater, que je ne fais que répondre à des déclarations mensongères et faussement accusatoires faites soit sur le blog ou le droit de réponse de M. Vinolas et vous le savez, puisque la plupart du temps vous en avez été témoin.

Que feriez-vous, Monsieur Ballot si une déclaration publique affirmait que vous avez été condamné par un tribunal à une mesure d'éloignement et que d'après l'instigateur M.



Vinolas je ne devrais plus être accepté en conseil municipal. Vous devriez savoir, que cette déclaration est une contre vérité, puisque la réponse, faite par le procureur à une personne hystérique, m'exonère de toute responsabilité. Cette réponse a été lue lors d'un conseil en votre présence. Je n'ai pas vu de votre part le moindre signe de contestation suite à cette accusation infondée. Ce qui n'a nullement gêné, voire encouragé, cet instigateur à réitérer après ma lecture son accusation.

Que feriez-vous quand on vous accuse d'être la personne qui a maltraité la secrétaire de notre prédécesseur, pour qu'elle demande sa mutation, alors qu'à l'époque je n'étais pas au conseil et que je ne m'étais jamais présenté en mairie, lors de sa présence.

Que feriez-vous quand M. Vinolas, sur sa tribune, déclare dans ces termes je cite « *Bien-être des agents communaux : Sujet sensible, que se passe-t-il en mairie ? Mme le Maire nous dit que tout va bien, mais qu'en pensent les intéressé(es)* ». Cette déclaration, répétée sur plusieurs bulletins municipaux, laisse penser que le personnel communal est maltraité par certains élus. A-t-il, lui qui se déclare le défenseur des opprimés essayer de contacter ces derniers. Non, Monsieur Ballot, les défendre n'était pas son but, son but réel était de discriminer même si ce n'était pas la réalité, pour lui discriminer, discriminer même si ce n'est pas justifié, il en restera toujours quelque chose. Je pourrais continuer jusqu'à demain, si je vous citais tous ses racontars, mais en effet, moi, contrairement à vous, si ce personnage me traitait, comme il l'a fait à votre attention, de collabo, je ne tendrais pas l'autre joue, je lui répondrai. j'estime et je pense que maintenant informé, votre comportement, à mon égard, évoluera et que vous assisterez aux réponses que je ferais aux attaques perverses et mensongères de votre collègue de l'opposition, qui quelques fois s'adressent autant à moi qu'à vous. Votre écoute vous permettra, dorénavant, de prendre position en connaissance de cause et non pas sur un seul son de cloche. Pour éclaircissement, la phrase de M. Vinolas concernant les moins capables de gouverner s'adresse à qui ? A vous ou à moi, sûrement les deux. Et les administrés qui ont voté pour vous sont-ils classifiés dans la case, des moins capables de gagner leur vie par votre collègue de l'opposition !

Réponse de M. BALLOT

Lors du conseil municipal du 26/06/2023, j'ai quitté la salle juste avant les questions diverses et m'en suis brièvement expliqué en stipulant que je ne souhaitais pas assister à des différends personnels entre deux conseillers municipaux, bagarres qui me paraissent stériles, puérides et qui polluent l'ambiance de la quasi-totalité de nos conseils municipaux.

Mes propos ne sont pas in-extenso ceux que j'ai prononcés, ne me rappelant pas de l'exactitude de mes paroles, mais ils en ont la signification. Je ne souhaite pas polémiquer davantage et m'en tiens à ces seules explications.

En fin de questions diverses, Mme le Maire interpelle M. VINOLAS et informe l'ensemble des membres du conseil, que ce dernier se permet, sans raison et de façon impromptue, d'agresser verbalement, en publique, une élue.

Madame le Maire, lui renvoie son attaque en lui faisant remarquer que lui, sa laideur est son état d'esprit et que son comportement est inacceptable.

Monsieur Ballot ayant entendu les questions et les réponses aux questions diverses, suivies de l'intervention de Madame le Maire déclare : Si je ne suis pas toujours d'accord avec la majorité, je constate que certaines déclarations, faites sans retenue, polluent et empêchent la conclusion des débats.

Fin de séance : 20h45

Le Maire

Anne Marie MAURICE



Le secrétaire de séance

Corinne CHABRIT